

# CONDITIONS DE RÉOUVERTURE DES CENTRES AQUATIQUES

- 1. Les espaces**
- 2. Généralités**
- 3. L'accueil**
- 4. Les vestiaires, douches et sanitaires**
- 5. Les bassins**
- 6. Les activités**

# 1. Les espaces

## Centre aquatique de Port Jérôme sur Seine

<b>Bassin ludique</b>	Ouvert
<b>Bassin extérieur</b>	Ouvert (fermé en cas de mauvais temps)
<b>Bassin apprentissage</b>	Ouvert
<b>Pataugeoire</b>	Ouverte
<b>Fosse à plongeurs</b>	Ouvert de 10h00 à 16h30 conditions d'accès : une personne à la fois avec désinfection des mains avant de monter. L'accès n'est pas autorisé aux personnes ne sachant pas nager.
<b>Bassin associatif</b>	Fermé sauf clubs
<b>Salle de remise en forme</b>	Ouverte (un appareil sur deux est condamné - créneaux horaires de 2 heures à réserver d'avance)
<b>Sauna</b>	Ouverte (3 personnes maximum, les créneaux identiques à ceux des bassins à réserver d'avance)
<b>Bains à bulles</b>	Fermés
<b>Salles de squash</b>	Fermées
<b>Pelouse</b>	ouverte
<b>Plage</b>	Ouverte
<b>Transats</b>	Non

## Centre aquatique de Lillebonne

<b>Bassin à vagues</b>	<b>Ouvert / prévoir une annonce spécifique</b>
<b>Pataugeoire</b>	<b>Ouverte</b>
<b>Bassin apprentissage</b>	<b>Ouvert</b>
<b>Toboggan</b>	<b>Fermé le matin et le lundi toute la journée, ouvert l'après-midi sous conditions (interdit aux moins de 1m30 - une personne à la distribution du gel)</b>
<b>Salle de remise en forme</b>	<b>Ouverte (un appareil sur deux est condamné maximum 8 personnes - créneaux horaires de 2 heures à réserver d'avance)</b>
<b>Espace bien être</b>	<b>Ouverte (maximum 8 personnes créneaux horaires de 2 heures à réserver d'avance)</b>
<b>Pelouse</b>	<b>Ouverte</b>
<b>Plage</b>	<b>Ouverte</b>
<b>Transats</b>	<b>Non</b>

## Centre aquatique de Bolbec

<b>Bassin sportif</b>	<b>Ouvert</b>
<b>Bassin ludique</b>	<b>Ouvert</b>
<b>Pelouse</b>	<b>Ouverte</b>
<b>Plage</b>	<b>Ouverte</b>

## Centre aquatique de Terres de Caux

<b>Bassin</b>	<b>Ouvert</b>
<b>Plage</b>	<b>Ouverte</b>

## Centre aquatique de Rives en Seine

<b>Grand bassin</b>	<b>Ouvert</b>
<b>Petit bassin</b>	<b>Ouvert</b>
<b>Plage</b>	<b>Ouverte</b>
<b>Transats</b>	<b>Non</b>
<b>Tribune</b>	<b>Ouverte</b>

## 2. Généralités

- Rappel des gestes barrières aux clients sur l'ensemble de leur parcours.
- Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans ceci de l'accueil aux douches.
- Mettre en place des créneaux horaires selon la typologie du public avec désinfection entre chaque créneaux ( 9h00 10h00 leçons /10h00 13h45 groupes, personnes âgées, actifs / 14h30 16h30 familles, actifs, juniors / 17h15 à la fermeture habituelle actifs, familles, personnes âgées, leçons).
- Avoir une signalétique claire et facilement repérable pour le cheminement des usagers.
- Ouvrir les établissements d'une manière échelonnée, en premier lieu ouvrir aux clubs et aux groupes afin de mettre en pratique nos protocoles de cheminement et de désinfection.
- Mettre à disposition du client, dans tous les endroits stratégiques, du savon ou gel hydro-alcoolique.
- Interdire les regroupements de plus de 10 personnes.
- Limiter le recyclage d'air et augmenter l'apport d'air neuf à hauteur de 80%.
- Prévoir une désinfection de l'ensemble des locaux plusieurs fois par jour.

### 3. L'accueil

- Dès le parking, les clients seront informés des dispositions.
- Les portes d'entrée devront rester ouvertes toutes les fois où cela est possible afin d'éviter les contacts sur leurs surfaces.
- La distanciation spatiale sera matérialisée et un distributeur de gel sera mis à disposition.
- Une seule personne ou une famille est autorisée à la caisse en même temps.
- Le paiement sans contact sera privilégié, l'appareil étant facile d'accès pour l'utilisateur, l'hôtesse se trouvant derrière une paroi de protection transparente.
- Aucun banc ou assise ne sera disponible dans le hall, les espaces d'attente ou de visite seront fermés.
- Les distributeurs de boissons, de friandises seront fermés.
- Le rechargement de cartes est à promouvoir y compris pour l'achat d'entrées unitaires.
- La « marche en avant » est à privilégier si le bâtiment le permet. Dans tous les cas : un couloir « aller » vers la baignade et un couloir « retour » devront être matérialisés pour éviter les croisements des personnes, en respectant la distance nécessaire.
- Les casiers à casques ne seront pas utilisables.
- Les poussettes devront rester à l'extérieur de l'accueil.

## 4. Les vestiaires, douches et sanitaires

- Un sens de circulation « aller » et un sens de circulation « retour » doit être matérialisé pour éviter les croisements des personnes en respectant la distance nécessaire.
- Les vestiaires collectifs sont fermés. Si leur usage est nécessaire, alors le nombre de personnes pouvant y accéder sera limité et les utilisateurs devront suivre les indications du personnel de l'établissement.
- Les emplacements où devront se tenir les usagers seront indiqués dans les vestiaires.
- Les porte-manteaux et porte-serviettes seront supprimés. L'utilisation des sèche-cheveux et sèche-mains mais aussi de l'essoreuse à maillot de bain est interdite dans les établissements.
- Les casiers à chaussures seront condamnés, les usagers prendront leurs chaussures pour les mettre dans leur casier individuel.
- Les usagers devront utiliser les casiers libres en respectant la distanciation réglementaire.
- Pour les clubs (uniquement les élites), écoles, les cours ou le public l'usage des cabines individuelles est à privilégier.
- Les usagers devront se doucher et se savonner avant d'accéder aux bassins mais le passage sous la douche après la baignade sera interdit.

- ❑ les douches seront approvisionnées en savon avec des distributeurs automatiques [idéalement sans contact] .
- ❑ Un plan permanent le nettoyage et la désinfection est prévu sur l'ensemble des poignées, verrous, portes des cabines, casiers ainsi que dans les douches et les toilettes.
- ❑ Le lavage des mains à l'entrée, à la sortie des vestiaires, voire à la sortie directe des bassins pourrait être imposée à tout public, afin de limiter les risques de contamination [boutons de porte, de douche, poignées, parois, tripodes].
- ❑ Des poubelles pour le dépôt des masques non lavables seront prévues avant la zone de douche. Les poubelles à pédale ou sans contact sont à privilégier dans l'établissement.



## 5. Les bassins

- ❑ Bassins : la fréquentation maximale instantanée sera calculé à hauteur de 80% de la FMI habituelle soit (Lillebonne 480, PJ2S 640, Bolbec 320, Rives en seine 230, Terres de Caux 160).
- ❑ Les regroupements ou les discussions de plus de dix personnes sur l'ensemble des plages, bassins, pelouses est interdit , le respect des distances de sécurité doit être respecté. En cas d'impossibilité de faire appliquer ou respecter ces règles, le bassin ou la pelouse sera fermé.
- ❑ Dans les bassins sportifs, l'usage permanent des lignes de nage sera instauré afin d'éviter les contacts.
- ❑ Le prêt de matériel ne sera pas autorisé. Seul le matériel d'aide à la flottaison pourra être prêté à titre exceptionnel. Après son utilisation, il sera stocké dans une caisse où il sera désinfecté.
- ❑ Le matériel personnel ne sera pas accepté sauf le matériel de flottaison ou d'aide à la pratique de la natation (brassards, ceintures, planche, etc...).
- ❑ Les taux de chlore dans les bassins seront relevés sur une fourchette autour de 1,4mg/l.

## 6. Les activités

- Rappel des gestes barrières aux usagers.
- Les groupes seront constitués de 10 personnes maximum.
- Le matériel utilisé sera désinfecté avant ou après chaque utilisation. Chaque pratiquant aura son matériel attribué qu'il devra conserver pendant toute la séance.
- Pour garantir le respect des règles de distanciation, chaque personne devra maintenir une distance de 1,50 mètre autour d'une personne (dans toutes les directions).